Communiqué intersyndical
CFDT Santé sociaux-FO-UNSA Santé et Sociaux public et privé
des secteurs de la santé et du social

Paris le 19 janvier 2022

Le 18 janvier 2022, l'Intersyndicale CFDT Santé sociaux, FO et UNSA Santé et Sociaux Public et Privé a été reçue au ministère des Solidarités et de la Santé.
Le Ministère était représenté par *B*énédicte ROQUETTE -Conseillère chargée de l'offre de soins, des ressources humaines et de l'organisation territoriale auprès du ministre des Solidarités et de la Santé Olivier VÉRAN- ainsi que par des Conseillers des Cabinets de Madame la Ministre déléguée Christine BOURGUIGNON, de Madame Sophie Cluzel et de Monsieur Adrien TAQUET Secrétaire d'État.

Durant cet entretien, l'écoute a été attentive. En revanche, les propositions du gouvernement ne sont pas, à ce stade, à la hauteur de nos revendications.

Cette réunion aura néanmoins été l'occasion d'obtenir la confirmation de la tenue de la Conférence Sociale, fruit des accords LAFORCADE, qui débutera le 18 février 2022 avec le rendu de la Mission IGAS de Messieurs VINQUANT et FERRAS.
L'Intersyndicale regrette que le calendrier de cette Conférence Sociale soit décalé, elle continuera à faire pression pour que la conférence s'ouvre le plus rapidement possible. Nous avons insisté sur la nécessité que cette conférence soit pragmatique. Elle nécessitera l'engagement de tous les acteurs dont les conseils départementaux, à qui il revient en tout ou partie de mettre en œuvre les politiques de protection de l'enfance, en faveur des personnes âgées ou handicapées.

C'est pourquoi, l'intersyndicale CFDT Santé Sociaux, FO et UNSA Santé et Sociaux Public et Privé, a réaffirmé sa demande d'accélération du calendrier, en particulier sur la question de l'attribution du C.T.I.[1] aux agent.es n'en bénéficiant pas encore. Les professionnels subissent une véritable injustice et attendent depuis trop longtemps de voir leur travail reconnu. Ce sujet est une préoccupation majeure et la réponse doit être apportée avant le 18 février

L'intersyndicale CFDT Santé sociaux, FO et UNSA Santé et Sociaux Public et Privé a également insisté sur l'impérieuse nécessité de respecter les engagements de l'accord Ségur de juillet 2020. Il s'agit d'ouvrir très rapidement les travaux visant à la revalorisation des indemnités de nuit, dimanche et jours fériés dans la FPH.
Le calendrier institutionnel est contraint, il va donc falloir que les actions engagées le soient très rapidement dans l'intérêt des professionnels travaillant dans les secteurs sanitaire, social et médico-social.

[1] Complément de Traitement Indiciaire de 183€